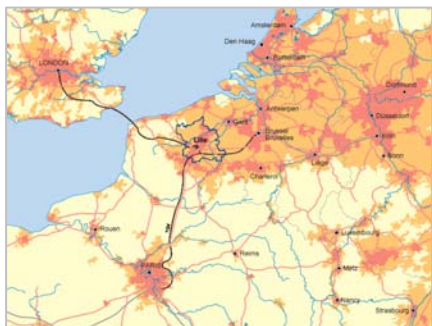


# L'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai, un territoire aux atouts multiples

La création de l'Eurométropole constitue une étape supplémentaire dans la fructueuse coopération transfrontalière entre la France et la Belgique. Conscients des objectifs et des intérêts communs à ce territoire, les acteurs de la métropole franco-belge se sont engagés avec conviction et se sont fixés pour ambition de faire vivre leur espace commun au profit des citoyens du territoire et de l'intégration européenne.

C'est pour répondre aux questions posées par l'éclatement des pouvoirs locaux, et avec la ferme volonté d'impulser une dynamique de territoire commune que les 14 partenaires ont dialogué et travaillé ensemble pour définir et mettre en place une forme de gouvernance adaptée à une métropole polycentrique, tri-culturelle et bi-nationale.



Située au cœur de l'Europe du Nord Ouest, dans le triangle Bruxelles-Paris-Londres, l'Eurométropole compte plus de deux millions d'habitants, répartis sur la région de Lille Métropole, du Sud de la Flandre occidentale et de la Wallonie picarde.

Avec plus de 10 autoroutes, 2 lignes TGV et 2 aéroports, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est profondément ancrée au cœur des grands pôles de décisions européens et mondiaux que sont Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam, Luxembourg ou encore Cologne qui lui sont reliés. Dès lors, elle peut légitimement être considérée comme une place de premier choix, attractive et innovante, au sein de l'Union Européenne.

Souhaitant dépasser les frontières territoriales ou linguistiques qui, sans freiner les riches échanges –depuis longtemps très forts entre français et belges–, constituaient cependant des freins au développement, les acteurs locaux ont décidé de faire de ces freins la source de nouvelles opportunités. C'est fort de cette conviction qu'est né le projet d'Eurométropole. Sous l'impulsion de Pierre Mauroy, Président de Lille Métropole Communauté urbaine, cet espace transfrontalier de 3.550 km<sup>2</sup> a su faire preuve de volontarisme et de dynamisme pour former la plus grande agglomération transfrontalière d'un seul tenant d'Europe.

Le territoire de référence de l'Eurométropole est, en France, le périmètre de Lille Métropole Communauté Urbaine, et en Belgique, les arrondissements de Mouscron, Tournai et Ath ainsi que les communes de Lessines, Silly et Enghien en Wallonie, et les arrondissements de Kortrijk, Ieper, Roeselare et Tielt en Flandre. Au total ce sont 145 communes qui ont décidé de s'unir dans ce projet ambitieux.



## De nombreux acteurs et compétences réunis au sein de l'Eurométropole.

Quatorze acteurs du territoire ont décidé de se rassembler dans l'Eurométropole :



- Côté français : L'Etat, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Département du Nord et Lille Métropole Communauté urbaine,
- Côté belge : l'Etat fédéral, la Région et la Communauté flamande, la Province de Flandre occidentale, l'intercommunale Leiedal, au nom des communes de l'arrondissement de Kortrijk, l'intercommunale wvi, au nom des communes des arrondissements de Roeselare, Ieper et Tielt, la Région wallonne, la Communauté française de Belgique, la Province de Hainaut, l'intercommunale Ideta, au nom des communes de l'arrondissement de Tournai à l'exception de la commune d'Estaimpuis, et de l'arrondissement d'Ath ainsi que des communes de Lessines, Silly et Enghien, l'intercommunale leg au nom des communes de l'arrondissement de Mouscron et de la commune d'Estaimpuis.

## **Une Eurométropole efficace, au service de ses habitants.**

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai se définit comme un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), personnalité juridique créée par le règlement européen du 5 juillet 2006. Forte de deux atouts principaux : sa localisation et son dynamisme, l'Eurométropole entend promouvoir et soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente au sein du territoire. Comme l'a souligné Pierre Mauroy, « *Avec le soutien de la politique de cohésion de l'Union Européenne, l'Eurométropole veut devenir un laboratoire et un territoire exemplaires de l'intégration européenne* ».

Pour ce faire, elle s'est fixé des missions prioritaires :

- assurer la concertation, le dialogue et favoriser le débat politique, en rassemblant l'ensemble des institutions compétentes,
- produire de la cohérence transfrontalière à l'échelle de l'ensemble du territoire,
- faciliter, porter et réaliser des projets traduisant la stratégie de développement élaborée en commun,
- faciliter la vie quotidienne des habitants de la métropole franco-belge.

Consciente de la particularité culturelle de la région, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a adopté deux principes fondamentaux de fonctionnement :

- le respect de la double parité entre la France et la Belgique puis, en Belgique, entre francophones et néerlandophones,
- la garantie de l'application du bilinguisme français / néerlandais.

## **Une organisation orientée vers l'opérationnel**

Les 14 partenaires de l'Eurométropole ont ensemble décidé d'un mode d'organisation opérationnel, qui permettra un développement effectif de projets ambitieux. C'est avec cet objectif qu'elles ont créé un nombre réduit d'organes qui, grâce à des compétences clairement identifiées, mèneront à un fonctionnement optimal de l'ensemble:

- une Assemblée : organe délibératif et de contrôle, elle permettra la rencontre et les échanges au sein de l'Eurométropole, approuvera le budget annuel et fixera les thèmes de coopération ;
- un Bureau : instance exécutive, il assurera le pilotage direct de l'Eurométropole et constitue le lieu de concertation, d'échanges et de délibération des projets à mettre en œuvre ;
- un Comité Directeur Exécutif : composé du Président et des trois Vice-Présidents, il respectera lui aussi le principe de la double parité, notamment à travers une présidence tournante.
- des Commissions ou Groupes de Travail : désignés par l'Assemblée et le Bureau, ils seront chargés d'étudier les projets et de proposer un programme d'actions pluriannuel.
- Une Conférence des Maires et Bourgmestres : elle réunira l'ensemble des maires et bourgmestres de l'Eurométropole afin d'échanger avec eux sur les travaux et les projets de l'Eurométropole ;
- l'Agence transfrontalière : outil administratif et technique de l'Eurométropole.

## **L'Eurométropole, fruit d'une intense coopération transfrontalière.**



Fruit de plus de quinze années de coopération entre les diverses entités partenaires, la création de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a été rendue possible par la volonté des acteurs de se doter d'une forme de gouvernance originale et adaptée. Soutenu par les partenaires nationaux et européens, le travail pour en définir le format s'est intensifié ces dernières années. Il s'appuie notamment sur de nombreuses réflexions et des projets transfrontaliers réalisés par de nombreux acteurs publics et privés dans de nombreux domaines :

- *transports, déplacements et télécommunications, urbanisme, aménagement (ex : 13 lignes de bus transfrontalières, concertation sur la planification, ...)* ;
- *emploi, fiscalité, développement des entreprises (ex : forum de l'emploi transfrontalier, promotion économique commune, ...)* ;
- *eau et environnement (ex : réseau de 5 stations d'épuration franco-belge, remise à la navigation du canal de la Deûle à l'Escaut, ...)*
- *communication, enseignement, formation, culture, santé et médico-social, services à la population (ex : coopération entre les télévisions locales, échanges d'œuvres entre les musées, ...)*

